

Trois patrons se partagent l'expérience d'Elsa

Modifié le 11/11/2017 à 00:02 | Publié le 03/11/2017 à 14:46



• Mathieu Thureau, Elsa Angé et Frédéric de Sevin, chez qui la seconde travaille une journée par semaine. | Ouest-France

Benoît LE BRETON.

Pour Elsa Angé, l'ère du patron unique est révolue. Cette responsable des ressources humaines partage son temps de travail entre Verson, Hérouville et Condé-sur-Noireau.

Frédéric de Sevin, qui emploie 47 personnes pour construire des machines destinées à l'agroalimentaire, voit se profiler une échéance importante. Le PDG du groupe Ati, implanté à Verson, près de Caen, franchira, d'ici un an, le cap des 50 salariés. « **Les règles en matière sociale et fiscale vont changer, constate-t-il. Certaines libertés, comme les retards dans les entretiens individuels, ne seront plus tolérées.** » Comment être légalement irréprochable ? En embauchant une personne compétente en ressources humaines. « **Une PME n'a pas forcément l'utilité, ni les moyens de recruter un temps plein** », remarque Mathieu Thureau, du groupement d'employeurs Progressis. Cette association loi 1901, née en 2006 dans l'Orne, recrute des salariés qui partagent, ensuite, leur temps entre plusieurs sociétés, en fonction des besoins.

« Flexisécurité »

Cette idée de temps partagé, entre plusieurs patrons, n'est pas neuve. Les agriculteurs ont été les premiers, dans les années 1980, à se regrouper pour s'offrir les services d'un seul et même vacher. Aujourd'hui, l'éventail des métiers s'est considérablement élargi. « **Nous comptons 50 salariés qui travaillent dans deux, trois, voire quatre de nos 110 entreprises adhérentes, réparties à 60 % dans l'Orne et 40 % dans le Calvados,** précise Mathieu Thureau. **Nous couvrons 18 métiers différents, comme assistante de gestion, webmaster,**

chargé de communication, technicien en informatique, conducteur de ligne dans l'industrie... » Progressis répond aussi à des besoins saisonniers, comme à la cidrerie de Livarot.

Mais l'association ne supplée pas les agences d'intérim. Elle entretient des relations de confiance, sur le long terme, avec ses entreprises adhérentes par le biais de conventions à durée indéterminée. **« Si nous offrons la sécurité aux salariés, nous comprenons aussi les difficultés que peut rencontrer un patron. Nous lui réclamons un préavis de trois mois pour mettre un terme à un contrat. On peut parler de flexisécurité. »**

« Que du bonheur ! »

Le patron de PME peut compter, au pied levé, sur un salarié pointu dans son domaine, efficace immédiatement. Mais le professionnel, ballotté entre plusieurs entreprises, y trouve-t-il son compte ? **« Ce n'est que du bonheur !** assure Elsa Angé, responsable des ressources humaines, uniquement le vendredi, chez Ati, à Verson. **Ce système est un remède incroyable contre la routine.** » La Caennaise, qui a longtemps travaillé pour un seul et unique employeur, est attendue, le reste de la semaine, à Hérouville-Saint-Clair et Condé-sur-Noireau, où elle se frotte à des secteurs d'activité très divers. **« J'ai le sentiment d'apporter une réelle plus-value aux PME, souvent démunies face aux ressources humaines, tout en m'enrichissant moi-même. »**